

Publié le 25 mai 2018

Avant et après la résignation de tout l'épiscopat chilien

34 évêques chiliens viennent de faire la résignation individuelle au pape de leur charge suite au rapport de Mgr Scicluna, chargé d'enquêter sur les problèmes de pédophilie au Chili. Une action qui met en relief les difficultés auxquelles sont confrontés les évêques et archevêques des pays du monde dans ces affaires. Cette résignation laisse entrevoir qu'il y aura un avant et un après, laissant le Chili, pour le moment, sans conférence des évêques.

Le 18 mai dernier, à la suite d'une rencontre avec le pape François (du 15 au 17 mai), les trente-deux évêques qui composent l'épiscopat de l'Église du Chili, plus deux évêques retraités, présentaient la résignation de leur charge au pape. Ce geste n'était ni une démission, ni une rupture. Chaque évêque a envoyé, signée de sa propre main, une lettre au Saint-Père. Chacun a donc demandé au pape d'être relevé de sa charge épiscopale et a offert, en se «remettant entre ses mains» de disposer de lui-même.

L'épiscopat n'a pas démissionné, ni ne s'est mis en rupture de communion avec le Pontife romain. S'il en avait été autrement, l'épiscopat chilien serait entré dans un processus de schisme. La nouvelle est surprenante et inédite. C'est la première fois qu'on voit un tel événement dans l'Église. Mais la résignation personnelle de tous les évêques du Chili n'en demeure pas moins un événement embarrassant pour le pape François. L'avait-il prévu ? L'avait-il souhaité ? L'avait-il même suggéré ? On ne le sait. On ne peut que faire des conjectures à partir des «fuites» (*leake*) qui sont maintenant devenues courantes pour tout document sur lequel le secret est posé, sans être imposé sous forme de sanctions s'il est trahi. Ce que l'on sait, c'est que les évêques ont été convoqués par le pape au retour de l'archevêque de Malte, Mgr Charles Scicluna, envoyé en mission au Chili en janvier dernier et chargé avec l'évêque auxiliaire de Santiago, Fernando Ramos, de mener une enquête ouverte afin de recevoir les plaintes des présumées victimes d'agression sexuelle. L'enquête a duré trois semaines, et Mgr Scicluna a dû être hospitalisé durant une semaine entière.

Toutefois, la commission pouvait, à son retour, présenter un rapport de 2 300 pages au pape. La brièveté du temps consacré à l'audition des plaintes – c'est uniquement cela dont la mission était chargée – et l'importance matérielle du document remis au pape nous laissent perplexes. Comment deux chargés de mission peuvent-ils en si peu de temps réunir un dossier aussi important, à moins qu'il ne comporte aucune analyse d'une situation complexe et qu'il ne se compose que du recueil de documents produits par les témoins, accompagnés de «notes de bas de page» de la part des auditeurs ? Le pape en prit rapidement connaissance. En fait, il porta son attention sur les annotations des enquêteurs, et il prit rapidement deux décisions. Il demanda publiquement pardon pour de «graves erreurs de jugement», les imputant pour une bonne part à une information

insuffisante, et il décida de réunir à Rome tout l'épiscopat chilien. Le 8 avril, il envoya la lettre de convocation pour cette assemblée, qui se tint du 15 au 17 mai. Au terme, il remit à chaque évêque une lettre, qui devait demeurer secrète. Mais le même jour, la station de Télévision T13 du Chili révéla cette lettre qui put être lue par tous ceux qui, parlant espagnol, ont eu ainsi la facilité de s'en procurer un exemplaire. Nous l'avons ainsi reçue et traduite. Les passages que nous citerons sont le fait de la traduction de notre rédaction.

La lettre témoigne d'un renversement complet de jugement de la part du pape. Autant en janvier, lors de son voyage, il avait pris parti pour l'épiscopat de l'Église du Chili, disant qu'il n'avait aucune évidence des faits des outrages sexuels que l'on tentait d'attribuer à Mgr Juan Barros nommé évêque d'Orsano, autant il accuse maintenant, et même durement, tout l'épiscopat du Chili et se place en défenseur des victimes. Le 27 avril, il a déjà reçu trois victimes qui ont été abusées par le Père Karadima : Juan Carlos Cruz (un prêtre qui a demandé son retour à l'état laïque, James Hamilton et Andres Murillo). Il s'apprête à recevoir, le 1^{er} juin, cinq autres victimes. Le Père Karadima, un prêtre ayant eu une influence très rayonnante sur les jeunes, fondateur d'une association – l'Union sacerdotale du Sacré-Cœur -, fut jugé lors d'un procès pénal instruit en 2011 par le Tribunal de la Congrégation pour la doctrine de la foi et convaincu du crime d'abus sexuel ; il fut condamné à une vie de solitude, de prière et de pénitence. Trois évêques, Andréa Atteaga, Tomislav Koljatic, et Horacio Valenzuela furent accusés de dissimulation des faits et gestes de Karadima. L'association fondée par Karadima fut dissoute.

Mgr Juan Barros, nommé évêque d'Orsano, n'a jamais pu prendre son diocèse en main. Lors d'une tentative d'installation, une foule populaire suscitée par des association de victimes l'empêcha physiquement d'atteindre la cathèdre. L'on dut finalement interrompre la cérémonie. Mgr Juan Barros est accusé d'avoir connu les crimes de Karadima, d'avoir même été témoin d'abus sexuels et de n'avoir rien dit. Il est devenu, au Chili, le personnage emblématique du silence de l'épiscopat sur les agressions sexuelles commises par des membres du clergé.

Les révélations du rapport Scicluna

Ce que l'on peut savoir du rapport Scicluna montre que les agressions sexuelles de la part des membres du clergé religieux et séculier sont des affaires sérieuses et graves.

Souvent, les victimes n'ont jamais été sérieusement écoutées et, de façon courante, les religieux et les prêtres n'ont pas été sanctionnés. Les problèmes commencent très souvent en rapport avec les communautés religieuses :

beaucoup de prêtres agresseurs sont des religieux expulsés

de leur communauté pour «conduite immorale» et «actes criminels», ou même simplement «sensibles et faibles» aux sollicitations sexuelles. Ces expulsés se sont retrouvés dans le clergé séculier. On leur a confié des paroisses dans d'autres diocèses et on leur a donné un ministère qui comportait des contacts fréquents et assidus auprès des «mineurs». Ce n'est pas uniquement le Père Karadima qui est impliqué, mais surtout des salésiens, des franciscains et des maristes. En fait, il n'y a rien de nouveau dans ces accusations. On les retrouve dans tous les documents juridiques de

Beaucoup de prêtres
agresseurs sont des religieux
expulsés de leur communauté
pour conduite immorale

certains pays, tels le rapport Murphy, en Irlande, et le John Jay College, aux USA. Et souvent, ces «religieux» ne sont pas des prêtres, mais des «frères».

Mais avait-on averti l'évêque de la cause du renvoi de l'état religieux ? On ne sait ! Car, dans la gestion courante de tels cas, dans les années 1960 et après, le «silence était d'or» ! L'évêque pris avec ces cas jugeait comme il le pouvait, c'est-à-dire sans enquête sérieuse faite selon le droit, soucieux avant tout de cacher le comportement honteux, et minimisant jusqu'à être «sérieusement négligeant» les plaintes des victimes. C'est ce dont sont globalement accusés les évêques du Chili et les supérieurs religieux. Dans sa lettre, le pape François les accuse «d'un manque grave et absolu quant au respect dû aux procédures canoniques». Mais il y a plus. Souvent, le comportement a été détecté pendant la formation des candidats à la prêtrise, au séminaire ou au noviciat. Entre séminaristes et novices, si ce n'est entre supérieurs et candidats, les pratiques d'homosexualité active sont suffisantes pour ne pas être jugées comme quelques cas graves, mais rares. Et l'on ne s'est pas inquiété d'envoyer ces jeunes prêtres et religieux manifestant des tendances réelles d'immatunité sexuelle dans des institutions vouées à l'éducation des enfants et des adolescents ! Lors de plaintes sérieuses forçant l'évêque à lever un semblant d'enquête, on a aussi assisté à une dissimulation des faits, allant même jusqu'à détruire des dossiers qui auraient pu incriminer tel ou tel prédateur protégé par une «haute autorité» civile ou religieuse. Tout cela est connu dans l'Église. Cependant, la situation est-elle tellement plus grave que celles que des enquêtes judiciaires sérieuses et honnêtement faites par les pouvoirs publics ont analysées, en Irlande et aux États-Unis, et même récemment en Australie ? Après tout, si l'on reprend l'étude portant sur le fondateur des Légionnaires du Christ, Marcial Maciel Degollado, les jésuites qui l'ont mis à la porte de leur noviciat connaissaient ses tendances pédophiles et ils n'ont rien dit. Il a été ordonné prêtre en raison de la complicité de son oncle ! Et l'on connaît les dégâts.

La lettre du pape aux évêques de l'Église du Chili

Cette lettre écrite remise le 17 mai dernier aux évêques du Chili comporte deux parties. La première, très belle et quasi mystique, parle d'une Église qui «sait mettre Jésus en son centre», qui, prophétique, est capable de fêter la joie de l'Évangile, capable d'engendrer l'homme à la sainteté, capable d'aller vers les pauvres, les misérables, vers l'homme recroquevillé sous les ponts, une Église qui provoque pour créer des «espaces» qui accompagnent et défendent la vie des différents peuples dont elle est composée, capable de témoigner d'une foi transformante. C'est aussi une Église qui sait, avec sincérité et courage, dénoncer les injustices et le péché dans nos vies personnelles et dans la vie de ceux qui sont confiés à ses pasteurs. Bref, c'est l'Église dont rêve le pape depuis qu'il est pape, l'Église des pauvres et de la miséricorde. C'est l'Église du saint et patient peuple de Dieu «qui, dans le silence quotidien, continue à rendre visible de façon variée et à rendre témoignage avec une espérance têtue que le Seigneur n'abandonne pas, qu'il soutient ses enfants qui sont dans tant de situations de souffrance».

La deuxième partie est beaucoup plus dure, et même très dure. Elle attaque carrément l'Église du Chili, cette Église qui a

Selon le pape François, l'épiscopat chilien est devenu un groupe élitiste, autoritariste, messianiste et clérical

vécu, dans les années 1960-1970, un magnifique rayonnement. Cette Église, lui dit le pape, a perdu son centre, Jésus Christ. Elle est devenue une Église qui a péché et qui pêche, parce que son péché est devenu le centre de toutes les attentions ! «Le péché ecclésial a occupé toute la scène et concentré sur lui tous les regards». Et quel est le péché de l'Église, non pas de ses membres, mais de l'Église elle-même ? Elle est devenue l'Église des «élites». Elle n'est plus l'Église du peuple de Dieu car, dit-il, c'est la totalité des fidèles qui a l'onction de l'Esprit Saint¹. Selon le pape François, l'épiscopat chilien est donc devenu un groupe élitiste – on peut entendre dominé par les riches familles – autoritariste, messianiste et clérical. Il n'a plus écouté le sens de la conscience qui est propre à chaque fidèle, conscience «qui est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre²». Comme il ne peut plus entendre la voix de Dieu, il ne peut comprendre le peuple, ni ses souffrances, ni ses attentes. Il exerce le ministère clérical d'une façon autoritaire, et il n'est plus attentif au sens de ses limites. Et, citant ce qu'il avait dit aux prêtres de Santiago, il ajoute : «La conscience de nos plaies nous évite l'autosuffisance de nous croire supérieurs. Elle nous libère de cette tentation prométhéenne de ceux qui s'appuient sur leurs seules forces et qui se sentent supérieurs aux autres». Où voit-il la solution ? Dans la création de dynamiques ecclésiales capables de développer la participation et la mission partagée par tous les éléments de la communauté ecclésiale en évitant tout type de messianisme ou de psychologie-spiritualité élitiste. Et il ajoute, concernant le problème de l'agression sexuelle : «Nous ferions bien de nous ouvrir et de travailler conjointement avec les instances de la société civile pour promouvoir une culture anti-abus comme ceux que nous avons connus». C'est la seule directive qu'il donne : créer des communautés de base dynamiques, d'où jaillira de la conscience de chacun un renouveau de la sainteté du peuple de Dieu : le seul qui possède l'onction du Saint !

Ce langage, les évêques du Chili le connaissaient probablement, puisque c'est celui de l'orientation de l'Action catholique des années 1960 qui s'est traduite dans les pays de l'Amérique latine à partir de cette époque. Cependant, appliqué au problème de la pédophilie, cela nous laisse perplexes et un peu désarmés. Que devient, dans une Église particulière, le pouvoir de juridiction de l'évêque ? Que devient son rôle de conduire ses prêtres et de respecter leur réputation ? Que devient son rôle propre de sanctifier, gouverner, enseigner ? Ne se résume-t-il qu'à l'écoute de la conscience de chaque fidèle d'où, dans le dynamisme du groupe, jaillirait la vérité du magistère, la sanctification des fidèles, l'autorité du gouvernement ?

Il se peut que les évêques, chacun en particulier, se soient sentis accusés d'autoritarisme, d'élitisme, de messianisme, de cléricalisme. Et pour certains, c'est sans doute vrai ! Et plus que vrai ! Mais ce sont de toute façon des évêques qui ont reçu de l'ordination le pouvoir d'ordre et, en tant qu'ils sont assignés à une tâche, le pouvoir de juridiction, qui est de droit divin. Sans doute n'ont-ils pas accompli parfaitement leur fonction... Qui peut se vanter d'accomplir parfaitement la tâche que le Seigneur lui confie ? Ces évêques, à qui le Pasteur a confié ses brebis, et qui doivent malgré leur

1 - Ici le pape François cite *Lumen gentium*, n°12. Ce numéro, qui est dans le chapitre intitulé «le Peuple de Dieu», dit ceci : «La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1Jn 2, 20 ; 1Jn 2, 27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le moyen du sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, «des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïques» elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel».

2 - Citation de *Gaudium et spes*, n°16.

péché exercer leur fonction épiscopale, se sont peut-être vus jugés et quasiment condamnés. Il ne leur restait qu'une solution : renoncer à leur charge apostolique. C'est ce qu'ils ont fait. Et maintenant que l'épiscopat du Chili est par terre, il va bien falloir recoller les morceaux.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr